Nom, prénom, « EI » _____

Diplôme _____

Adresse _____

RPPS _____

Téléphone, e-mail _____

Docteur _____

Adresse _____

_____

À _____ le _____

Objet : votre patient(e) _____ né(e) le _____

Docteur,

J'ai reçu en consultation, le _____ votre patient(e), qui consultait pour _____

Éléments rapportés par le patient

Ce que j'ai constaté

Ce que j'ai fait

☐ aucune manipulation ☐ séance réalisée : _____

Raison de ce courrier

☐ Orientation : les éléments ci-dessus me semblent justifier votre avis.

☐ Demande d'avis médical préalable (rachis cervical, ou crâne, face et rachis d'un nourrisson de moins de 6 mois).

☐ Information sur la prise en charge en cours.

Je reste à votre disposition pour en parler. Je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

☐ Le patient a été informé de ce courrier et a donné son accord.

MODE D’EMPLOI · À NE PAS REMETTRE

Rédiger un courrier factuel au médecin

Écrire

- Ce que le patient rapporte, avec ses mots (« le patient rapporte… »), et depuis quand.
- Ce que vous avez constaté, sans l’interpréter en termes de diagnostic médical.
- Ce que vous avez fait ou choisi de ne pas faire, avec la date.
- La raison du courrier, en une phrase.

Éviter

- Tout diagnostic médical, toute interprétation d’imagerie ou de biologie.
- Toute suggestion de traitement médicamenteux ou d’examen à prescrire.
- Tout jugement sur la prise en charge d’un autre professionnel.

Avant d’envoyer

- Obtenez l’accord du patient : vous êtes tenu au secret professionnel (Code pénal, art. 226-13).
- Remettez le courrier au patient sous enveloppe fermée, ou envoyez-le par un moyen sécurisé.
- Gardez une copie au dossier et notez la date d’envoi.

> **Décret n° 2007-435, art. 2** : l’ostéopathe oriente le patient vers un médecin lorsque les symptômes nécessitent un diagnostic ou un traitement médical, persistent ou s’aggravent, ou dépassent son champ de compétences.
>
> **Art. 3 II** : un diagnostic médical attestant l’absence de contre-indication est requis avant les manipulations du rachis cervical, et, avant 6 mois, du crâne, de la face et du rachis du nourrisson.